

Editorial

Malgré l'avis défavorable et pratiquement unanime des syndicats lors des votes dans les comités techniques paritaires communs DDE, DDA, DDM, la mise en place des DDTM se poursuit à marche forcée ; il en va de même pour les DIRM.

La précipitation dans laquelle s'effectue cette réforme qui devra entrer en vigueur en janvier 2010, les organigrammes différents selon les départements et les régions, la non prise en compte de l'avis des syndicats, n'augurent rien de bon pour l'avenir.

Les conditions de cette réforme à marche forcée sont inadmissibles. Les consultations des syndicats ne sont là que pour la forme puisque de toute façon contents ou pas, la réforme s'appliquera. C'est en fait un véritable déni de démocratie auquel nous assistons. La systématisation des votes à main levée dans les réunions, afin de contrôler et de museler toute velléité de contestation de certains cadres de l'administration, accentue cette impression de réforme autoritaire.

Les déclarations du ministre Borloo le 20 octobre 2009 lors de la présentation du PLF 2010, selon lesquelles il s'engageait à prendre en compte les aspects sociaux de la réforme, à limiter les mobilités géographiques et les transformations d'autorité, fleurent bon l'hypocrisie quand on sait que l'objectif premier de la réforme est de supprimer des postes de fonctionnaires et qu'une loi redoutable sur la mobilité a été votée en juillet.

Le SNPAM-CGT continuera pour sa part, au côté des personnels, à promouvoir les missions de service public, à assurer la défense des compétences des agents et à empêcher les mobilités forcées.

RÉUNION GROUPE D'ÉCHANGE MEEDDM / SYNDICATS – jeudi 5 novembre 2009

Parmi les points à l'ordre du jour concernant les affaires maritimes, le projet de décret sur les DIRM, ainsi que la prime de fonction et de résultat (PFR) appliquée aux catégories A.

• **Décret sur les DIRM :** La CGT a poursuivi leur mise en cause et insisté sur l'absence de liens organiques entre les DIRM et les DML. D'autre part, le décret lui-même souffre de défauts rédhibitoires : le titre de directeur de la DIRM change trois fois de nom dans le même décret ; la mouture présentée n'est pas la définitive ni la bonne ; certaines coordonnées géographiques données en annexe sont inexactes et ne font pas appel au bon référentiel géographique ; les 4 organigrammes DIRM sont différents les uns des autres ; le code du travail maritime est mal cité ; le décret utilise des vocables trop généralistes et imprécis...

• **PFR :** Flottement sur la date d'application fixée normalement au 1^{er} janvier 2010. La DRH est dans l'incapacité matérielle réglementaire de produire quelque chose de cohérent. Les discussions avec les syndicats n'ont pas abouti. Devant le vent de fronde syndicale la DRH a battu en retraite et proposé une nouvelle réunion sur le sujet.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2010

Suppression de postes : 1249 ETP supprimés en 2010 au MEEDDM. Rappelons que pour le programme SAM, 25 emplois ont été supprimés en 2009 et 189 le seront durant les 3 prochaines années. Si on ajoute à cela le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, on imagine les dégâts à venir en terme de charge de travail... et de stress pour les personnels restant.

Budget : Les crédits de paiement du PLF 2010 semblent en légère augmentation, ils vont servir pour l'essentiel à financer certaines infrastructures non réparées depuis des années des CROSS et Phares et balises.

Indemnitaire : Alors que la mise à niveau indemnitaire des personnels venant d'autres ministères et intégrant le MEEDDM nécessiterait un abondement de 86 millions d'euros, la somme retenue ne s'élève qu'à 24,7 millions.

Quant au salaire de base, lui il est carrément en berne puisque son indice n'évoluera que de 0,7% en 2010 alors même que les prix à la consommation hors tabac évolueront de 1,2% (de 2008 à 2010 les traitements de la fonction publique auront augmenté de 1,9 % et ceux des prix à la consommation de 4,4%. **D'où une perte sèche de 2,5%**).

On voit ce qu'il en est de la promesse du chef de l'Etat de profiter de la diminution du nombre de fonctionnaires pour améliorer les rémunérations...

PRIME DE GARANTIE DU POUVOIR D'ACHAT (GIPA)

Assurez-vous de bien avoir perçu cette prime pour 2009. L'année dernière nous avons dû insister pour que les personnels des lycées ne soient pas oubliés.

Cette mesure mise en place par le ministre Eric Woerth, montre que la politique salariale de la fonction publique est appréciée désormais de façon individuelle. En effet, la GIPA ne s'adresse qu'à ceux dont l'évolution du traitement indiciaire n'a pas suivi l'inflation. Du point de vue du ministre, ceux dont l'indice de traitement a changé ne sont pas concernés.

MOUVEMENT D'ACTION CHEZ LES CONTROLEURS CULTURES MARINES POUR LE VERSEMENT DE LA PPN

Nos collègues avaient déjà mené une action sur le sujet il y a maintenant plus d'un an.

Alignés sur un corps de type dit administratif tout en étant soumis à des conditions de travail dont la pénibilité mérite reconnaissance, et lassés de voir que le versement promis de la PPN était sans cesse remis à plus tard, nos collègues ont décidé de reprendre l'action par l'arrêt des missions techniques, économiques et scientifiques demandées non reconnues par l'employeur. Au-delà de l'aspect pécuniaire (non négligeable) c'est aussi de considération qu'il est question.

Le SNPAM – CGT qui considère que l'exaspération des salariés est légitime, soutient et accompagne leur action.

PÉTITION CONTRE L'ECLATEMENT DU DCS

Cette pétition lancée par le SNPAM et destinée à appuyer la revendication a porté ses fruits. Les signatures seront remises au DAM lors du CTPC du 12 novembre.

À SUIVRE DANS L'ACTUALITÉ

CTPC le 12 novembre

CTPM le 17 novembre (avec à l'ordre du jour un avis sur le projet de décret des DIRM et DDI)

CAP des syndicats le 19 novembre

CAP des contrôleurs le 24 novembre

Rédaction André Godec, Raymond Bozier

Syndicat National des Personnels de l'Administration de la Mer – Affaires maritimes Quai de Marans 17000 La Rochelle

Ne reste pas isolé(e) Adhère au SNPAM – CGT rejoins notre action.